



Mairie de Rivedoux-Plage

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance ordinaire du 9 août 2012

L'an deux mille douze le 9 août 2012 à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN, Maire

Présents : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, M. Marc CHAIGNE, Mme Marie-Noëlle BINET, Mme Simone « Julie » FOULQUIER, MM. Pierre NIVOIS, Fredy MELLE, Mme Colette PIVETEAU, MM. Jean-Pierre OLLIVIER, Jacques COUHE, Gilbert CADUC, Nicolas PIGNOL, Bruno GIOVANNINI.

Absents : Mme Liliane PIGNOL qui a donné pouvoir à M. Serge KINDEL
M. Alain LACHAUMETTE qui a donné pouvoir à Mme Simone « Julie » FOULQUIER

Absents excusés: Melle Monique ROYER
M. Damien BLANC

Secrétaire de séance : M. Serge KINDEL

Date de convocation : 3 août 2012
Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 16

Le Conseil municipal :

1) Construction du marché couvert et des locaux commerciaux : approbation du dossier de consultation des entreprises

A l'unanimité:

- **Approuve** le Dossier de Consultation des Entreprises qui sera remis aux candidats dans le cadre de la consultation pour la construction de cinq locaux commerciaux, d'un marché couvert, des locaux techniques du marché couvert et des sanitaires.
- **Décide** de procéder à la dévolution des travaux selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 28 et 40 du Code des marchés Publics

2) Marché Restauration scolaire : désignation de l'attributaire et signature du marché

A l'unanimité:

- **Décide** d'attribuer le marché de « Fourniture, préparation et livraison des repas en liaison chaude au restaurant scolaire de RIVEDOUX-PLAGE" pour une durée de 1 an, reconductible 2 fois pour une même durée, à la Société SODEXO ;
- **Arrête** le montant du marché, que le Maire est autorisé à signer, à **48 796,80 €HT** soit **51 480,63 €T.T.C.** (sur la base d'un nombre estimé de 17 000 repas annuels).
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal des exercices concernés –article 60623-

3) Tarif cantine scolaire 2012-2013

A l'unanimité, décide, pour l'année scolaire 2012 – 2013 :

- **D'appliquer**, aux tarifs votés en 2011, une augmentation de **1,15 %** ;

- **De fixer** en conséquence comme suit le prix des repas servis à la cantine municipale de RIVEDOUX-PLAGE :

- o repas enfant **2,68 €**
- o repas adulte (enseignants et agents)... **4,45 €**

4) Mission de Programmation pour la restructuration ou la reconstruction de la Mairie : désignation du candidat attributaire et signature du marché

A l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer le marché de « Mission de programmation pour la restructuration/extension ou la reconstruction de la mairie de RIVEDOUX-PLAGE" au **CABINET HEMIS** ;

- **Arrête** le montant du marché, que le Maire est autorisé à signer, à **15 500 €HT** soit **18 538 €T.T.C.** pour la procédure MAPA et à **17 500 €HT** soit **20 930 €T.T.C. pour le concours**

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal pour les exercices concernés –article 2313 – programme n° 148

5) Plan d'Entretien de la Commune : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

A l'unanimité,

- **Approuve** le projet de Plan d'Entretien Communal de RIVEDOUX-PLAGE,

- **Décide** d'en confier la réalisation à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Poitou-Charentes pour un montant de **4 155,52€HT**, soit **4 970€TTC**,

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne représentant 30% de la dépense hors taxes, soit **1 246,65€**

6) Aménagement RD 201 - Virage du Défend : Convention financière entre le Département de la Charente-Maritime et la Commune de Rivedoux-Plage

- **S'engage à l'unanimité** à verser sa participation au Département estimée à **49 900,00€H.T** sur montant total des travaux estimé à **130 089,00€H.T**

- **Décide** d'inscrire en temps utile dans le budget communal les sommes nécessaires au règlement de la part des dépenses qui lui incombent,

- **Accepte** de verser ces sommes dans un délai de trente jours suivant la réception des demandes de règlement adressées par le Département à l'issue des travaux

- **S'engage** à participer au prorata et dans les conditions spécifiées dans la convention financière à toute réévaluation des opérations rendue nécessaire par l'évolution technique du projet ou par les circonstances économiques

7) Budget principal de la Commune : Décision modificative n°2

Approuve à l'unanimité les virements de crédits pour un montant de **30 500€** en section d'investissement et pour un montant de **8 000€** en section de fonctionnement.

8) Budget annexe du Port communal : Décision modificative n°2 et communication du contenu de la Décision Modificative n° 1 du Maire (art. L.2322-2 du CGCT)

Approuve à l'unanimité les virements de crédits pour un montant de **600€** en section d'investissement

9) Majoration de 30 % des droits à construire : information sur l'abrogation de la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012

Prend acte de la loi n° 2012-955 du 6 août 2012 visant à abroger la loi n°2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire. Ces dispositions sont sans effet pour la commune qui ne s'était pas engagée dans la procédure

10) Cession gratuite à la Commune de la parcelle cadastrée section AE N° 524

- **Accepte** la cession gratuite à la Commune de la parcelle cadastrée section AE n°524, propriété de Mme Jeannine BARBILLON, destinée à être incorporée au domaine public communal,

- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la régularisation de cette cession,

- **Dit** que les frais en résultant seront à la charge de la Commune

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal (compte n°2112 – opération n°132)

11) Souscription au service Internet Secteur Public (DEISP) de la Caisse d'Épargne

Vote à l'unanimité la réalisation à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES de la souscription au service Internet Secteur Public (DEISP) permettant, entre autre, d'avoir une vision globale et détaillée des encours de dettes souscrits

12) Lutte contre la flavescence dorée de la vigne : désignation d'un référent viticole au sein de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime

Désigne à l'unanimité M. Frédy MELLE comme référent viticole au sein du FREDON de la Charente-Maritime

13) Bilan environnemental année 2011 du Grand Port maritime de La Rochelle

Prend acte du bilan tel que présenté

14) D.I.A. en D.P.U.

Décide à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption dont la Commune est titulaire

15) Questions diverses